

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Revue Militaire Suisse  |
| <b>Herausgeber:</b> | Association de la Revue Militaire Suisse  |
| <b>Band:</b>        | 19 (1874)   |
| <b>Heft:</b>        | (12): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse |
| <b>Rubrik:</b>      | Nouvelles et chronique  |

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

2° Parmi les erreurs qui affectent l'exactitude des données d'observation, il en est une constante et qui tient à la cause toute physique du défaut d'instantanéité dans la transcription au chronographe de la durée  $t$ . Erreur qu'exalte sensiblement la collimation personnelle de l'opérateur.

Remarquons, en terminant, que les deux tables de tir qui résultent de nos calculs numériques ne sont rigoureusement applicables qu'au cas particulier de la pièce n° 41, qui en a fourni les éléments. Une table pratique tient compte de l'erreur personnelle des pièces; on la calcule pour une pièce fictive moyenne placée dans des circonstances atmosphériques et balistiques moyennes; et l'on obtient ce résultat en combinant les observations fournies par plusieurs pièces, à diverses époques de l'année et avec des poudres de provenance multiple.

A. v. Muyden,  
capitaine d'état-major d'artillerie.

### NOUVELLES ET CHRONIQUE

D'après ce que quelques journaux disent du nouveau projet de loi sur l'organisation militaire élaboré par le Département militaire fédéral, l'armée suisse se composerait comme suit :

*Elite* : Infanterie : 98 bataillons à 6 comp. Carabiniers : 8 bataillons (à 6 comp).

Cavalerie : 12 compagnies de guides, 24 escadrons de dragons.

Artillerie : 48 batteries de campagne, 2 batteries de montagne, 16 compagnies de train de parc, 16 compagnies de parc, 10 compagnies de position, 2 compagnies d'artificiers.

Génie : 12 compagnies de sapeurs, 2 compagnies de parc, 6 compagnies de pontonniers, 8 compagnies de chemins de fer.

Troupes sanitaires : 8 hôpitaux de campagne. Troupes d'administration : 8 détachements.

*Landwehr* : Infanterie : 98 bataillons. Carabiniers : 8 bataillons.

Cavalerie : 12 compagnies de guides, 24 escadrons de dragons.

Artillerie : 8 batteries de campagne, 22 compagnies de train de parc, 10 compagnies de parc, 15 compagnies de position, 2 compagnies d'artificiers.

Troupes sanitaires : 5 colonnes de transport par chemins de fer. Troupes d'administration : 8 détachements.

On aurait ainsi les effectifs suivants :

|                         | <i>Elite.</i> | <i>Landwehr.</i> |
|-------------------------|---------------|------------------|
| Infanterie . . . .      | 81,502 h.     | 81,502 h.        |
| Cavalerie . . . .       | 5,396         | 5,396            |
| Artillerie . . . .      | 12,100        | 6,200            |
| Génie . . . .           | 4,148         | 3,150            |
| Troupes sanitaires . .  | 1,640         | 1,640            |
| Troupes d'administ. . . | 2,160         | 2,160            |
| Total . . . .           | 104,746       | 97,848           |

L'armée fédérale compterait donc en tout réglementairement 202,000 hommes, y compris l'état-major; mais chaque corps, dit le *Journal de Genève*, aurait probablement un chiffre assez notable d'hommes supplémentaires.